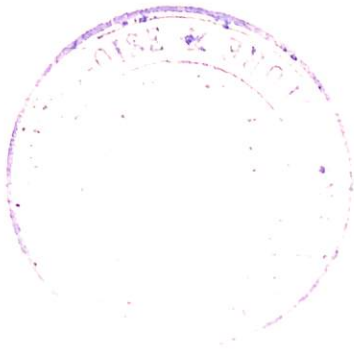


# Ville d'Orsay

Le présent registre destiné à l'inscription des délibérations du Conseil Municipal d'Orsay et contenant trois cents pages a été coté et paraphé par Nous Préfet du Département de Seine et Oise.

A Versailles le 25 JAN 1933

Le Préfet.



FOUR LE PRÉFET  
Le Conseiller Municipal d'Orsay

## Séance du 19 février 1933.

Du mercredi 15 février 1933.

Cowocation du conseil Municipal pour le Dimanche 19 février à quatorze heures, à la Mairie d'Orsay, pour l'élection d'un Maire et des adjoints.

L. Caillot

## Election du Maire et des adjoints Installation du Conseil Municipal.

L'an mil neuf cent trente trois, le Dimanche, dix neuf février à quatorze heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Orsay, proclamés par le bureau électoral des opérations des 5 et 12 mai 1929 <sup>4 et 11 juin 1931.</sup> se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la cowocation adressée par le Maire adjoint, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient Présents: Messieurs les conseillers Municipaux.

- |              |                |                   |
|--------------|----------------|-------------------|
| 1. Herouss   | 10. Guillemard | 19. Steverine     |
| 2. Delbès    | 11. Cadot      | 20. Hermabesnière |
| 3. Bernerle  | 12. Prévost    | 21. Dumas         |
| 4. Levasseur | 13. EXCUSE     |                   |
| 5. Marotte   | 14. Lefèvre    |                   |
| 6. Blondel   | 15. EXCUSE     |                   |
| 7. Vilain    | 16. Guy        |                   |
| 8. EXCUSE    | 17. Dreusc     |                   |
| 9. Bertrand  | 18. Dupré      |                   |

Absents: Demoucluy, Dumaraud, Etrouvenin  
 la séance a été ouverte. et on procède à la nomination d'un Président de séance  
 M<sup>r</sup>: Blondel le plus âgé des membres du conseil a pris  
 la Présidence.  
 Le Conseil choisit pour Secrétaire Monsieur Guillemaud  
 Election du Maire.

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Le Président après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de  
 la loi du 5 avril 1884 a invité le conseil à procéder au  
 scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à  
 l'élection d'un Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 18

à savoir bulletins blancs: 1

Reste: suffrages exprimés: 18

Majorité absolue: 10

1<sup>er</sup> élection

ont obtenu: { M<sup>rs</sup>: Delbès 9 voix  
 Cadot 6 voix  
 Levasseur 2 voix  
 Blondel 1 voix

2 <sup>er</sup> élection	Cadot	11 voix	Votants 18 Blanc 1 Reste 17
ont obtenu	Levasseur	4	
	Blondel	2	

M<sup>r</sup>: ~~Cadot~~ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire  
 Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

ont obtenu: { M<sup>rs</sup>: Delbès 9 voix  
 Cadot 7 voix  
 Levasseur 2 voix

M<sup>r</sup>: Delbès ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.  
 Le 3<sup>er</sup> tour de scrutin a donné les résultats suivants:

ont obtenu: { M<sup>rs</sup>: Delbès 9 voix  
 Cadot 8 voix  
 Levasseur 1 voix

M<sup>r</sup>: Delbès ayant obtenu la pluralité des voix a été Maire et immédiatement installé.  
 M<sup>r</sup>: Delbès n'ayant accepté on recommence l'élection  
 Election du 1<sup>er</sup> adjoint

Il a été procédé ensuite et dans les mêmes formes et sous la Présidence  
 de Monsieur Cadot élu Maire à l'élection d'un adjoint.  
 Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 18  
 à déduire: bulletins blancs: 1  
 Reste pour les suffrages exprimés: 17  
 Majorité absolue:

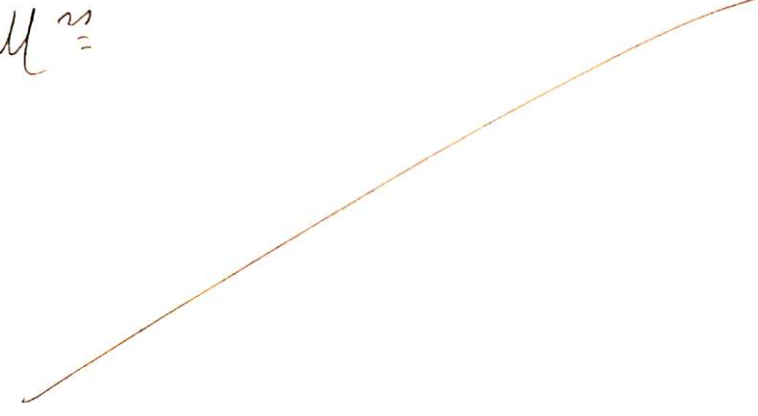
ont obtenu: { MM<sup>rs</sup> Levasseur 15 voix  
 Dreux 1 voix  
 Leroux 1 voix  
 voix  
 voix  
 voix

M<sup>r</sup> Levasseur ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint.

2<sup>e</sup> Tour de scrutin

Le second tour a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:  
 Bulletins Blancs:  
 Reste pour les suffrages:  
 Majorité absolue:

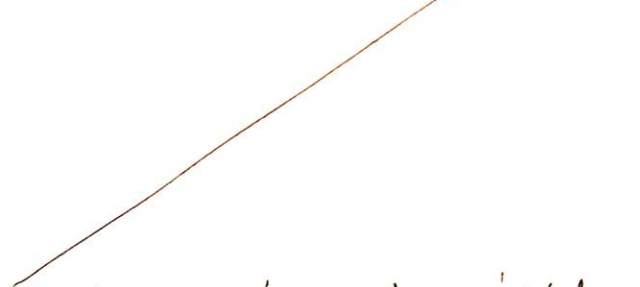
ont obtenu: { MM<sup>rs</sup>  voix  
 voix  
 voix  
 voix  
 voix  
 voix

M<sup>r</sup> ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint.

3<sup>e</sup> Tour de Scrutin

Le 3<sup>e</sup> tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne;  
 Bulletins Blancs;  
 Reste pour les suffrages exprimés;

ont obtenu: { MM<sup>rs</sup>  voix  
 voix  
 voix  
 voix

M<sup>r</sup> ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé adjoint.

Election du 2<sup>e</sup> adjoint

Il a été procédé ensuite et dans les mêmes formes à l'élection d'un 2<sup>e</sup> adjoint  
 Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:

18  
3  
15

a déduire bulletins blancs :  
Reste pour les suffrages exprimés :  
Majorité absolue

ont obtenu : { MM<sup>rs</sup> Guy  
Dreux  
Loeroun

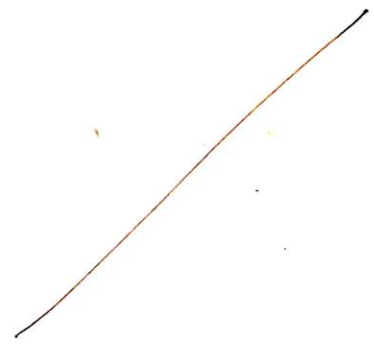
12 voix  
2 voix  
1 voix  
voix  
voix  
voix

M<sup>r</sup> Guy ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint.

2<sup>e</sup> tour de scrutin.

Le second tour a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :  
Bulletins blancs  
Reste pour les suffrages exprimés  
Majorité absolue

ont obtenu : { MM<sup>rs</sup>



voix  
voix  
voix  
voix  
voix

M<sup>r</sup> ——— ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint.

3<sup>e</sup> tour de scrutin

Le 3<sup>e</sup> tour a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

ont obtenu : { MM<sup>rs</sup>



voix  
voix  
voix  
voix

M<sup>r</sup> ——— ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé adjoint.

Election d'un 3<sup>e</sup> adjoint

M<sup>r</sup> le Maire fait observer qu'en raison des travaux toujours croissants de la Mairie et de la loi du 24 juillet 1923, il propose la nomination d'un adjoint supplémentaire au Conseil, sur l'exposé du Maire et en vue d'assurer la bonne exécution des multiples services municipaux.

Délibère : Il est créé, pour la durée du mandat du conseil un poste supplémentaire d'adjoint.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la Présidence de



Le Président a déclaré M<sup>r</sup> Cadot installé en qualité de Maire  
 M<sup>r</sup> Levasseur installé en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint  
 M<sup>r</sup> Guy installé en qualité de 2<sup>e</sup> adjoint  
 M<sup>r</sup> Lefèvre installé en qualité de 3<sup>e</sup> adjoint

Et ont signé les membres présents:

Le doyen d'âge:

*Blondel*

Le Maire,

*L. Cadot*

Le Secrétaire.

*Guillemin*

*Marotte*

*Lefèvre*

Les membres du conseil:

*Blanc*

*Guy*

*Lefèvre*

*Marotte*

*Blanc*

*Blanc*

*Lefèvre*

*Blanc*

*Blanc*

*Blanc*

*Blanc*

*Blanc*

*Blanc*

*Blanc*

Séance du 12 mars 1933.

Du lundi 6 mars 1933.

Convocation du Conseil Municipal pour le Dimanche 12 mars 1933 à 14 heures, à l'effet de désigner la rosière de 1933, et à 15 heures pour les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.

*L. Cadot*

L'an mil neuf cent trente-trois, le Dimanche 12 mars à 14 heures, le conseil Municipal d'Essay, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de M<sup>r</sup> Cadot Maire.

Étaient Présents: M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Cadot Maire, Levasseur Guy, Lefèvre adjoints  
 M<sup>r</sup> Leroux, Delbès, Bernede, Blondel, Marotte Vilain, Bertrand, Guillemin  
 Dubost, Druas, Hévenin, Hermabonière, Demons.

Absents excusés: M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Showenin, Dumaraud, Dupré, Demondy,  
 Le conseil étant composé comme il est dit ci-dessus, et assisté des Personnes Notables, qui convoquées à la date du 6 mars 1933 ont répondu à l'appel de leur nom et qui sont:

M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> L'abbé Dupont, D<sup>r</sup> André Colin, Lorne, Olivier, Grégoire  
 Gérard, Blanchet, Courtin, Guillemin Charles, Marquet, Bernede Jean  
 Collier Athanas, Berthiaume.

Après avoir entendu la lecture de l'article 6 du testament de M<sup>r</sup> Archangé relatif à l'élection de la Rosière.

Procède à l'élection de la rosière pour 1933.  
 Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages sont au nombre de deux.



Absents excusés: M. M. <sup>?</sup> Blouvenin et Dumaraud.  
 Le Conseil choisit pour secrétaire M. Guillemard, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Correspondances

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Utilisation de l'excédent d'eau du puits pour le lavoir et la pièce d'eau du Mail.

M. le Président demande au conseil, d'utiliser l'excédent de l'eau du puits artésien pour le lavoir et la pièce d'eau. Après discussions, on ont pris part plusieurs conseillers Municipaux. Le Conseil, accepte provisoirement, d'utiliser l'eau du puits en excédent, pour l'alimentation du lavoir qui se trouve sur la rivière, demande que l'ancien drain soit conservé; demande qu'une étude soit faite, pour que les lavoirs de Guichet et de la rue de Bozère, soient alimentés d'une façon plus rationnelle; demande à M. le Maire de bien vouloir faire établir un devis pour ces travaux.

En ce qui concerne la pièce d'eau, le conseil demande la pose d'une fontaine genre Wallace, et dont le trop plein se déverserait dans la pièce d'eau.

M. Dumas demande que le projet de construction de bains douches soit remis à l'étude.

Nivellement de la Place de la Mairie

Le conseil, après discussions, décide de niveller 3 ilots le quatrième devant rester intact à cause de l'emplacement au bal. Ce travail sera exécuté par les cantonniers de la Commune.

Question du Marché

M. le Président donne lecture de plusieurs lettres sur la question

Envoyé le 20 mars 1933

1° d'un procès verbal fait par le garde au concessionnaire.

Reçu le 19

2° d'une lettre des commerçants d'Orsay,

3° d'une lettre de M. Revony, concessionnaire

4° d'une pétition des commerçants du marché.

Le concessionnaire ne s'étant pas conformé sur plusieurs points à son contrat.

Le conseil, décide, l'application intégrale du contrat et ce sans aucune dérogation.

Demanda à la suite des fautes commises par le concessionnaire l'application de l'article "Contraventions et amendes" ainsi conçu "Chaque contravention donnera lieu à une amende de 50 francs qui devra être versée à la caisse Municipale dans les 5 jours de la notification du procès verbal, constatant la contravention qui y aura donné lieu.

Le conseil demande qu'un règlement soit établi et affiché sur le marché.



Lettre M. Geriard  
Envoyé le 20 mars 1923  
Reçu le 19

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Geriard comptable, demandant une prorogation jusqu'à la fin de l'année scolaire, ne pouvant pas assurer le cours de comptabilité à l'école des filles.

Demande Hubert

Le conseil vote la somme de 625 francs à M<sup>me</sup> Clair pour continuer ce cours jusqu'à la fin de l'année.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Hubert demandant que la commune veuille bien lui vendre une petite parcelle en bordure du chemin 24.

Le Conseil, demande à M. le Maire que M. l'ingénieur vicinal produise le plan définitif du chemin 24, de façon à ce que l'on puisse se rendre compte si ce terrain peut être vendu.

Lettre de M. Valentin  
délégué cantonal  
Envoyé le 20 mars 1923  
Reçu le 19

M. le Président, donne lecture d'une lettre de M. Valentin délégué cantonal à Falaiseau, qui sollicite une indemnité pour offrir un déjeuner aux membres de la commission des examens du certificat d'études.

Le Conseil vote la somme de cent francs à prélever sur les dépenses imprévues de l'exercice en cours.

Demande Richard

Le Conseil, en la demande de remboursement d'électricité présentée par M. Richard.

Le conseil refuse ce remboursement par 17 voix contre 2.

Lettre Grangé

Le conseil après avoir entendu la lecture de la demande de M. Grangé, sollicitant l'enlèvement des ordures dans l'avenue des Sablons.

Le conseil, ne peut retenir cette demande, attendu que l'entrepreneur passe rue de la Facaterie, et que la boîte peut être portée au coin de cette rue.

Demande des  
Institutrices.

Le conseil, décide de poser une main courante dans l'escalier qui descend à la cantine (école des filles) demandée par M<sup>lle</sup> Roux; et autorise les institutrices à poser une boîte aux lettres dans le vestibule à leur frais.

Goudronnage  
des voies urbaines

M. le Maire présente au conseil un devis de goudronnage des voies urbaines s'élevant à 6500 francs.

Le Conseil, estimant que la rue du Mail et l'avenue du Maréchal Joffre, doivent être goudronnées et ne sont pas comprises dans ce devis, (renvoie à l'étude de la commission).

Lettre Hoffel

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Stoffel qui se plaint du mauvais état du dépôt.

Le conseil, demande que la commission au dépôt soit réunie sur place, pour se rendre compte du travail qu'il y aurait à envisager.

Le conseil, décide que la fête de la S<sup>te</sup> Laurent est fixée au 13 août  
la fête du Grichet le 10 septembre.

lettre Dumas.

M<sup>r</sup> le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> Dumas -  
Directeur du Syndicat du Parc d'Orsay (1<sup>ère</sup> partie) concernant  
l'entretien, travaux, éclairage des rues des voies du lotissement du  
Parc d'Orsay (1<sup>ère</sup> partie) et la mise à la charge entière de la  
Commune après l'expiration du délai de 5 années (5 février 1928  
5 février 1933).

M<sup>r</sup> le Directeur déclarant que la prise en charge de l'entretien  
des travaux, n'ayant été légalement faite qu'à la constitution  
de l'association syndicale autorisée, soit le 24 février 1928, il est  
de droit que fin février 1933 la commune suivant la délibération  
se substitue à l'association syndicale autorisée.  
En ce qui concerne les travaux restant à exécuter, le Directeur se  
tient à la disposition de la Commune, pour les exécuter en  
accord suivant les disponibilités financières communales et  
syndicale.

M<sup>r</sup> le Maire répond que l'arrêté autorisant la prise en charge  
par la Commune de ce lotissement est de retour depuis 2 jours  
de la Préfecture et que le dossier se trouve entre les mains de M<sup>r</sup>  
l'ingénieur Vichon, pour notification de l'arrêté aux intéressés,  
suite à la délibération ci-dessus, M<sup>r</sup> le Maire est saisi de  
plusieurs demandes de cantonniers.

x  
Création d'un  
emploi de cantonnier  
Envoyé le 1933  
Reçu le 19

Le conseil, vu l'entretien du Parc d'Orsay à envisager et le  
nombre des cantonniers étant insuffisant.  
décide la création d'un emploi de cantonnier à partir du  
1<sup>er</sup> mai 1933 - Vote la somme de 840 francs par mois pour la  
création de cet emploi (compris les assurances sociales) et décide  
d'aviser le comité des Mutilés pour cette emploi.

Demande de M<sup>r</sup>  
Leroux.  
x  
Garantie Communale  
pour l'emprunt  
de 200000 francs

M<sup>r</sup> Leroux demande que la Commission des Finances soit réunie  
pour statuer sur la demande Rousseau  
Le conseil prend l'engagement de garantir le remboursement des  
annuités du prêt, consenti à l'hôpital Hospice Archangé par  
la Caisse des dépôts et consignations, se montant à francs -  
200000 - et vote à cet effet une imposition extraordinaire de  
centimes, destinés au paiement des termes échus.

Demande de sursis  
Piron

Le conseil vu la demande de sursis présentée par M<sup>r</sup> Piron  
Jean Paul. Vu la situation de famille, et les études poursuivies  
par le sus nommé, donne un avis favorable à la demande  
de sursis présentée.

Assistance aux  
femmes en couches

M<sup>me</sup> Fortier Germaine, épouse Herzberg, domiciliée à  
Orsay 6 bis rue de Bozère depuis 1929, ayant 3 enfants

âgés de 8-7- et 3 ans, ayant son domicile de secours à Orsay  
admise en 1<sup>ère</sup> partie

M<sup>me</sup> Blanchemain Marie épouse Cabasset, domiciliée à Orsay  
4 bis Avenue du Mail, depuis 1929, ayant 2 enfants de 12 et 9  
ans, ayant son domicile de secours à Orsay (admise en 1<sup>ère</sup> partie)

M<sup>me</sup> Haret Louise épouse Mauri, domiciliée à Orsay 22 rue de  
Bozère depuis 1925, ayant un enfant de 4 ans, son dernier  
enfant né le 4 février 1933, ayant son domicile de secours  
à Orsay, admise en 1<sup>ère</sup> partie.

Assistance aux Vieillards. M<sup>r</sup> Pré Louis Paul, domicilié  
à Orsay 12 rue du Val d'Orsay depuis décembre 1931 —  
né à Guart (Sarthe) le 22 mars 1852, ayant son domicile  
de secours à Fontainebleau (admis en 2<sup>e</sup> partie).

assistance médicale  
gratuite.

Le Conseil arrête la liste de l'assistance médicale  
gratuite présentée par la commission d'assistance  
et supprime la V<sup>me</sup> Préost partie d'Orsay.

allocations Militaires

Le Conseil donne un avis favorable aux demandes  
de soutiens indispensables de famille présentés par  
M<sup>r</sup> Bourdely Marcel, Grenadier Marcel.

donne un avis défavorable à celle présentée par  
M<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Macé.

*(Signatures)*  
L. Cadot, R. Préost, J. Hermabessière, J. Delaet, M. Demarand, M. Dreu, M. Dupré, M. Hovrain, M. Blonde, M. Demandry, M. Bertrand, M. Guillemard, M. Piérot, M. Chouveau, M. Belbé, M. Harotte, M. Bernede Vilain.

### Séance du 6 mai 1933.

Du Mardi 2 mai 1933.  
Convocation du Conseil Municipal pour le Samedi  
6 mai 1933 à 20 heures 15 à la Mairie d'Orsay  
pour y discuter et délibérer sur les affaires  
portées à l'ordre du jour.

Le Maire  
L. Cadot

L'an mil neuf cent trente-trois, le Samedi six mai à vingt  
heures quinze les membres du Conseil Municipal se sont  
réunis à la Mairie d'Orsay sous la Présidence de M<sup>r</sup> Cadot Maire.  
Étaient Présents: M<sup>rs</sup> Cadot Maire, Chevasson, Guy, Lefevre adjoints, Berrous  
Belbé, Harotte, Blonde, Demandry, Bertrand, Guillemard, Piérot, Chouveau  
Dreu, Dupré, Hovrain, Hermabessière, Demas. Excusés M<sup>r</sup> Demarand  
Bernede Vilain.

Le Conseil choisit pour Secrétaire M<sup>r</sup> Guillemard, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité sous les réserves suivantes:

M<sup>r</sup> Dumas fait remarquer qu'à la dernière <sup>séance</sup> le conseil avait décidé de supprimer la fontaine devant les écoles: ce qui soulève à nouveau une discussion générale assez confuse, d'où il ressort que le maintien de la fontaine est décidé à nouveau, mais que l'on devra envisager un moyen de fermeture avec robinet ou tout autre moyen, de façon que cette eau non potable ne soit pas à la portée des enfants des écoles.

M<sup>r</sup> Chouvenin demande où a été branché l'eau qui se déverse dans la pièce d'eau, venant du puits, (craignant la pollution de l'eau du puits)  
M<sup>r</sup> Le Maire répond qu'il va s'en assurer, mais il dit que ce branchement est provisoire, en attendant la pose d'une borne fontaine dont le trop plein se déversera dans la pièce d'eau.

## Correspondance

Le Conseil donne acte à M<sup>r</sup> Le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

## Lettre Hermabessière

M<sup>r</sup> Le Maire donne lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> Hermabessière, demandant l'établissement d'un égout dans le fond du Guichet.

Le Conseil renvoie cette affaire à l'étude de la commission des travaux, et demande à M<sup>r</sup> Le Maire de faire cette étude d'urgence.

## Lettre Matta

M<sup>r</sup> Matta demande l'autorisation de mettre quelques tables sur la terrasse devant le presbytère, et s'engage à verser 200 francs à une œuvre de bienfaisance  
Le conseil autorise à titre provisoire M<sup>r</sup> Matta à mettre ces tables à condition que le terrain soit clos à ses frais.

## Lettre Dumas Président des Amis de l'école.

M<sup>r</sup> Dumas demande de lui laisser percevoir 0<sup>f</sup> 50 par enfant pour l'entrée au stade, pour couvrir les frais d'assurance de cent enfants et pour leur surveillance.

Le conseil invite M<sup>r</sup> Le Maire à demander des renseignements concernant cette assurance, à celui qui assure les bâtiments communaux, et les employés.

Syndicat du Parc d'Orsay 2<sup>e</sup> partie

M<sup>r</sup> Le Maire donne lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> Bousrez, qui demande que la commune veuille bien faire la reconnaissance des voies de ce lotissement, ainsi qu'une solution rapide pour que ce lotissement soit alimenté en eau potable.

Le Conseil, invite M<sup>r</sup> Le Maire à faire diligence pour le classement des voies dans le domaine communal du Parc d'Orsay 2<sup>e</sup> partie et que la question de l'eau soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

## Lettre Dauphin et Dumas

M<sup>r</sup> Dauphin demande que l'on veuille bien lui accorder l'achat d'une concession dans le cimetière d'Orsay, malgré qu'il ne soit un habitant de la commune, cette lettre est appuyée d'une demande de M<sup>r</sup> Dumas qui demande de soumettre ce cas devant le Conseil Municipal.

Le conseil après discussion décide le maintien du status quo par 10 voix contre 6 et 2 abstentions.